

**Nombre de délégués élus : 60**  
**Délégués en fonction : 60**  
**Délégués présents : 44**  
**Vote par procuration : 13**

**République Française**  
**Département du Bas-Rhin**  
**Arrondissement de Haguenau-Wissembourg**  
**PETR**  
**DE LA BANDE RHENANE NORD**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 12 MAI 2026 A 18H30**

**Délibération n°2026-074 : Election des vice-présidents et autres membres**

**Délégués présents :** ADAM Marie, BEDELL Dominique, BOEHLER Philippe, BOUCHET Philippe, BRENNER Guillaume, BUBEL Rémy, DEGOURS Michel, DRION Denis, EDER Emmanuelle, GILLES Sébastien, GRAUSS Michel, HELFFRICH Gérard, HEMMERLE Marie, HOCQUEL Joël, HUSSON Christiane, ISSELÉ Christelle, JOERGER Fabien, KEHLHOFFNER Yannick, KLEIN Michel, KLEIN Christophe, KRILOFF Sébastien, LOBSTEIN Claude, LORENTZ Michel, MAIRE Christine, MEYER Jean-Philippe MEYER Agnès, MOSSER Gilbert, MULLER Vanessa, ROTT Yves, RUCK Sandra, SAUM Joseph, SCHAEFFER Serge, SCHRENCK Jean-Louis, SIEFFERT Pascal, SIGRIST Philippe, SITTER Fabien, STOLTZ Pascal, STRASSER Jean-Louis, STUMPF René, TIMMEL Yannick, WEIGEL Eric, WEIGEL Jacques, WOLFF Rémy, ZERMANN Cédric

**Délégués donnant pouvoir :** ANTONI Marc, BAUER Simone, BROHLY Philippe, BUCHMANN Florian, FOELLER Benoît, GIRAUD Philippe, JOERGER Alain, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, MASSE Anne, MEYER Olivier, PETRAZOLLER, Richard STOLTZ Jean-Luc

**Délégués absents :** HECK Mylène, HEYD Frédéric, HOLTZMANN Betty

**Assistent en outre :**

**DNA :** VASSEUR Joffray

**CC Pays Rhéna :** CANDELIER Harmonie

**PETR :** GREGORUTTI Sylvie - BIENFAIT Fabienne

Sous la présidence de M. Serge SCHAEFFER, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme. Le président le constate, sans toucher l'enveloppe, que le délégué dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :**

**Résultats de l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président :** M. Denis DRION

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**M. Denis DRION** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Résultats de l'élection du 2ème vice-président** : Mme Christiane HUSSON

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**Mme Christiane HUSSON** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2ème vice-présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Résultats de l'élection du 3<sup>ème</sup> vice-président** : M. Michel LORENTZ

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**M. Michel LORENTZ** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Résultats de l'élection du 4<sup>ème</sup> vice-président** : M. Michel DEGOURSY

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**M. Michel DEGOURSY** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Résultats de l'élection du 5ème vice-président : M. Pascal SIEFFERT**

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**M. Pascal SIEFFERT** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Résultats de l'élection du 6ème vice-président : M. Michel KLEIN**

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**M. Michel KLEIN** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6ème vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Résultats de l'élection du 7ème vice-président : Mme Christelle ISSELÉ**

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**Mme Christelle ISSELÉ** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7ème vice-présidente du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Résultats de l'élection du 8<sup>ème</sup> vice-président : M. Pascal STOLTZ**

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**M. Pascal STOLTZ** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Le président propose de procéder à l'élection de l'assesseur et la candidature de M. René STUMPF

Après un appel à d'autres candidatures, il est procédé au vote de l'assesseur.




Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe de modèle uniforme. Le président le constate, sans toucher l'enveloppe, que le délégué dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats de l'élection de l'assesseur : M. René STUMPF**

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :	57
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code Electoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	57
Majorité absolue :	29

**A OBTENU : 57 (cinquante-sept) voix**

**M. René STUMPF** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé assesseur du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord et a été immédiatement installé.

<p>Secrétaire de séance</p> <p></p> <p>Marie ADAM</p>	<p>Président</p> <p></p> <p>Serge SCHAEFFER</p> 
--	--